

Paris, le 26 avril 2022
Communiqué de presse

Inflation, difficulté d'approvisionnement : Une revalorisation inévitable des prix des prestations de repas en restauration collective.

CE QUI NOUS ATTEND DANS LES CANTINES

Mois après mois, les difficultés se multiplient pour les sociétés de restauration collective. En février dernier, nous évoquions les tensions pesant sur notre secteur au regard notamment de la hausse continue des prix des matières premières agricoles et des produits agroalimentaires. L'instabilité créée par la guerre en Ukraine accentue encore le phénomène : + 25 % sur le steak haché, + 25 % sur la volaille, + 20 % sur les œufs, + 30 % pour les pâtes, la semoule ou le riz, + 15 % pour les produits laitiers, + 100 % sur l'huile de tournesol.

Parallèlement, les ruptures d'approvisionnement se multiplient en raison de la fermeture des voies de transport, de retards aux frontières ou encore l'arrêt de production de différentes matières premières et cela nous contraint à devoir modifier nos menus pour garantir la continuité de service.

Un travail remarquable est donc mené quotidiennement par les équipes de restauration collective afin d'adapter les menus et trouver des solutions sans transiger sur la qualité, pour cuisiner tous les jours, en fonction des arrivages et des prix pratiqués par leurs fournisseurs, dans ce contexte inflationniste.

DE L'IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ D'UNE MOBILISATION DES DONNEURS D'ORDRE

Deux circulaires publiées au mois de mars par Monsieur le Premier Ministre ont présenté des recommandations en matière d'exécution des contrats, notamment en ce qui concerne la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés de restauration et les adaptations qualitatives liées aux difficultés d'approvisionnements en insistant sur l'urgence de la situation. Ces adaptations sont nécessaires pour que la restauration collective puisse continuer à jouer son rôle social et de santé publique, au juste prix.

« Dans ce contexte inédit de fragilisation globale de notre filière, la question de la revalorisation des prix des prestations de repas est inévitable et doit aujourd'hui être placée au cœur du dialogue engagé avec les bénéficiaires de la restauration collective. Un tel dialogue est vital pour assurer la pérennité de notre filière. Les sociétés de restauration collective demandent à l'ensemble des élus et des décideurs publics ainsi qu'aux membres de la société civile d'accepter au plus vite de négocier avec eux la mise en place des aménagements indispensables afin de permettre de relever collectivement les défis actuellement rencontrés par le secteur. », précise Philippe Pont-Nourat, Président du Syndicat National de la Restauration Collective.

Contact presse :

Esther Kalonji, Déléguée générale du SNRC
esther.kalonji@snrc.fr - 01 56 62 16 16